



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N° 2021-32 DU 17 AOUT 2021**  
**fixant les dates et modalités de dépôt des déclarations de candidatures**  
**pour les élections à la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Bretagne et de ses**  
**chambres au niveau départemental du 14 octobre 2021**

**Le préfet de la région Bretagne**  
**préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

VU la circulaire du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique du 12 mai 2021 relative aux élections du 14 octobre 2021 dans les chambres de métiers et de l'artisanat ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture ;

**ARRETE**

Article 1 – **Les déclarations de candidatures** pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Bretagne et de ses chambres de niveau départemental **seront reçues, sur rendez-vous**, aux horaires habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12h00 puis de 13h30 à 16 h 00) : à

la Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté  
Bureau de la citoyenneté  
3, avenue de la préfecture  
35000 Rennes

**du Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 au vendredi 10 septembre 2021 à 12 h 00**

La prise de rendez-vous s'effectuera au 02 99 02 14 20. En raison du contexte sanitaire, seules deux personnes par liste sont acceptées. Elles devront être munies de masques et amener leur propre stylo.

Article 2- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes , 3 contours de la Motte 35044 Rennes ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs.

Article 3– Le secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le **17 AOUT 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Ludovic Guillaume